

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING. Trois mois. 12 fr. ; Six mois, 23 fr. ; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr. ; Six mois, 27 fr. ; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue sans avis contraire. ANNONCES : 20 centimes la ligne. RÉCLAMES : 25 centimes. — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

DIRECTEUR-GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, chez le gérant du journal, rue Nain, 1; à Lille, chez M. Béglin, rue de la Grande-Chaussée; à Paris, chez M. Havaux, Laflotte-Bullier, 6, place de la Bourse; à Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 13, 7 38, 9 26, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 18, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 6 13, 10 22, 11 15, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 7 12, 8 12, 9 46, 11 12, 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05, 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 40, 9 10.

DU 31 OCTOBRE	
3 0/0	53 10
4 1/2	76 50
Emprunt 1871	84 40
Emprunt 1872	87 30
DU 2 NOVEMBRE	
3 0/0	52 80
4 1/2	76 50
Emprunt 1871	84 95
Emprunt 1872	87 10

(Voir à la troisième page les dépêches commerciales)

ROUBAIX, 2 NOVEMBRE 1872

La commission de permanence et le JOURNAL DES DÉBATS.

Nous voulons signaler aujourd'hui, pour achever de peindre notre situation, quelques traits de la presse qui se dit libérale, et qui n'est en réalité que révolutionnaire. On a vu que la Commission de permanence a décidé de ne plus se réunir à moins de circonstances imprévues. Elle a jugé inutile de tenir séance 4 jours avant la rentrée du parlement. La séance de l'avant-dernier jeudi a donc été la dernière; à cette occasion, la presse libérale (appelons-la comme elle s'appelle) a trouvé convenable et juste de railler et d'injurier la Commission de permanence. Passons sur les injures qui ne sauraient l'atteindre; car tous les esprits droits, tous les gens sincères et attentifs ont rendu justice à la modération de la Commission autant qu'à sa fermeté.

Mais dans les critiques inconvenantes, que nous relevons, un point surtout nous a frappé. — Ces journaux libéraux, jadis si affamés de régime parlementaire, si amateurs du contrôle de l'opinion, ne souhaitant rien tant que le gouvernement du pays par le pays, et saluant si dévotement les mandataires du peuple; ces journaux ont été scandalisés des questions que la Commission de permanence avait eu l'audace de faire au gouvernement. Elle a osé lui demander, plusieurs fois, des renseignements ou des explications sur la situation et sur les faits importants de la quinzaine. Quelle outrecuidance! Ces libéraux ont appelé cela « mettre ce gouvernement sur la sellette ».

Le Journal des Débats, après chaque séance, s'est montré des plus scandalisés; et, l'autre jour, pour finir, il n'a pas craint de rééditer une vieille et mauvaise plaisanterie de feu M. Dupin, de triste mémoire, lequel, sous la République de 1848, appelait la commission de permanence « un corps de garde ». Est-ce que le Journal des Débats aurait oublié comment ont fini ces plaisanteries. La violation de l'Assemblée par le coup d'Etat du 2 décembre, l'indifférence du peuple regardant paisiblement conduire à Vincennes ses représentants, sont des thèmes qu'il a brodés de belles phrases et de longs gémissements. Aujourd'hui, sa haine contre une assemblée dont la majorité est catholique ne lui permet plus de se souvenir de ces choses, il est tout entier à sa tâche qui est de défendre les immunités,

privileges et dignités du gouvernement de M. Thiers, et il l'a rempli avec un zèle que les officieux les plus courbés ont dû lui envier. Il n'y a pas de plus honteux spectacle que ces prostrations et ces palinodies. Voilà pourtant des gens qui ont fait des révolutions au nom de certains principes et de certaines idées, qui, par divers moyens et d'habiles clameurs, ont su persuader à la France que son salut, sa grandeur, sa vie étaient là. Puis, à peine eux ou leurs amis sont-ils arrivés au pouvoir, tout change et se retourne; ce qui était bon quand il fallait renverser la restauration ou l'Empire, devient soudainement impraticable. Ne sont-ce pas ces habiletés, ces hypocrisies, ces défaillances qui troublent la conscience du pays et brouillent ses idées? Ne sont-elles pas la grande cause du succès des doctrines radicales et des séductions du césarisme? Le Journal des Débats personifie admirablement cet esprit révolutionnaire et servile qui est le fléau de notre pays.

Nous lisons dans la *Décentralisation* : « Il paraît que M. Thiers commence enfin à comprendre que son système gouvernemental n'a pas eu les heureux résultats qu'il en attendait; les alarmes des conservateurs et les audaces croissantes des communistes lui auraient inspiré plus d'une réflexion utile sur les dangers de la situation. C'est du moins ce qui résulte d'une lettre adressée, il y a quelques jours, par le président de la République à l'un des députés de notre région. » Nous voulons bien croire aux sentiments que cette lettre exprime; mais les actes seuls peuvent rassurer le pays et l'Europe, à cette heure fort inquiets sur l'avenir que des agissements regrettables nous préparent.

On lit dans le *Journal de la Meurthe et des Vosges* : M. le comte d'Arnim, en revenant d'Allemagne, s'est arrêté un jour à Nancy, où il a visité les baraquements en compagnie de M. le comte de Saint-Vallier. L'ambassadeur allemand a paru satisfait du confortable apporté à ces constructions. Hier matin, 31 octobre, les autorités prussiennes ont accepté définitivement les baraquements, la prise en possession ayant été retardée par des travaux de terrassement et d'empiérement que les Prussiens ont exigés au dernier moment. Le même journal donne la nouvelle suivante : M. le comte d'Arnim a déclaré à M. le comte de Saint-Vallier, lors de son dernier passage à Nancy, que le gouvernement allemand consentait à la suppression des passe-ports pour l'Allemagne si le gouvernement français consentait à cette suppression pour l'Alsace-Lorraine.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la lettre ci-après, par laquelle M. Casimir Périer fait connaître les excellents résultats obtenus dans le fonctionnement de la *Société de consommation* établie il y a quelques années parmi les mineurs de la compagnie industrielle d'Anzin. Les sociétés de consommation ont,

chacun le sait, pour but de fournir aux membres qui en font partie les objets de première nécessité, pain, comestibles, épicerie, vêtements. Ces fournitures se faisant au prix de revient, sans prélèvement de bénéfices au profit des intermédiaires, qui sont supprimés dans les sociétés dont nous parlons, on voit l'incontestable avantage que les associés peuvent en retirer.

Plusieurs essais de ce genre ont été tentés, qui n'ont pas également réussi. Cela tient à des circonstances dans l'examen desquelles il serait trop long d'entrer, mais dont la lettre de M. Casimir Périer indique les principales. On ne lira pas sans intérêt les chiffres qui sont indiqués dans cette lettre, et qui, mieux que tous les raisonnements, démontrent l'utilité de l'œuvre. Il y a surtout un point sur lequel nous appellerons l'attention, c'est l'indication du bénéfice net fait par la société de consommation, bénéfice qui est partagé entre les associés en fin d'exercice.

Ainsi, non-seulement les membres de l'association coopérative paient moins cher que partout ailleurs les objets et les fournitures qu'ils achètent dans les magasins de la société, mais en outre ils viennent, à la fin de l'année, toucher une certaine somme plus ou moins élevée, représentant le bénéfice des opérations (achats et ventes) de la société. Ce bénéfice pour le premier semestre de 1872 et pour la société d'Anzin, s'est élevé à 12 0/0 des achats opérés par chaque sociétaire. Une famille qui a fait pour 500 fr. d'achats de tous genres a donc été appelée à toucher pour le semestre une remise de 60 fr.

Enfin, comme dernier et précieux avantage de la société de consommation dont il s'agit, — qui ne se compose, pas seulement, comme on pourrait le croire, de quelques membres, mais compte 1,891 familles associées, — citons la construction d'habitations qu'elle cède aux conditions les plus avantageuses ou loue aux prix les plus réduits. Mais ce n'est pas tout, et il convient d'ajouter que les bienfaits moraux, selon M. Casimir Périer, sont de beaucoup supérieurs aux avantages matériels. « L'obligation du paiement au comptant a supprimé l'endettement. Le goût de l'épargne s'est développé avec les premiers bénéfices et les premières économies; le cabaret a été abandonné, ou ne reçoit plus que de rares visites de la plupart des associés. »

Voici cette lettre : Anzin, 27 octobre. Lorsque tous ceux qui ont à cœur la sécurité de l'avenir s'attachent à étudier les moyens d'améliorer le sort des populations ouvrières, lorsque l'Assemblée nationale vient de donner l'exemple en nommant une grande commission d'enquête, il ne peut être sans utilité de montrer comment des idées qui, mal appliquées, n'ont conduit qu'à des déceptions, peuvent, par une saine pratique, sous une direction intelligente, produire d'heureux résultats. Chacun sait quels ont été les échecs d'un grand nombre de sociétés coopératives, quand les membres de ces sociétés ont cru pouvoir s'écarter des conditions nécessaires d'entreprises de ce genre. Au premier rang de ces

conditions, sont l'obligation absolue du paiement au comptant et le refus de tout crédit, l'ordre et l'économie la plus sévère dans l'administration. Lorsque des hommes intelligents et fermes ont eu la sagesse de rester fidèles à ce programme, le succès a couronné leurs efforts.

De nombreux organes de la presse libérale ont bien voulu accueillir précédemment les comptes-rendus de la Société de consommation fondée, il y a quelques années, parmi les mineurs de la Compagnie d'Anzin. Je sollicite de nouveau cette publicité pour des faits dont la connaissance ne peut être que salutaire.

Il y a huit ans que fut fondée la Société de consommation au village de Saint-Vaast, près Valenciennes. Elle comptait cinquante membres, le capital social était de 1,500 fr. Elle avait un unique magasin dans un local des plus modestes. Depuis elle a toujours marché dans une progression constante et rapide.

Voici le résumé des opérations du dernier semestre, d'après le compte arrêté au 31 août 1872 : les ventes du semestre ont atteint le chiffre de 696,028 fr. 95 c.; les restants en magasins représentaient 207,364 fr. 33 c. Les bénéfices nets se sont élevés à 92,291 fr. 28 c., et, répartis entre les associés, ont produit un dividende de 12 % du chiffre des achats. Pour une année entière, le chiffre des ventes monte à près de 1,400,000 fr., celui des bénéfices dépasse 180,000 fr. Une famille qui a acheté pour 500 fr. de denrées (pain, épicerie, vêtements) reçoit un dividende de plus de 60 fr. La société possède une réserve de 94,000 fr. Le nombre des familles associées est de 1,891, et dix-sept magasins sont ouverts dans les principaux centres d'exploitation de la Compagnie.

Mais les bienfaits moraux sont de beaucoup supérieurs aux avantages matériels. L'obligation du paiement au comptant a supprimé l'endettement. Le goût de l'épargne s'est développé avec les premiers bénéfices et les premières économies; le cabaret a été abandonné, ou ne reçoit plus que de rares visites de la plupart des associés.

La Compagnie accueille les économies de ses ouvriers dans une caisse de dépôt qui leur sert un intérêt de 5 %; elle facilite l'emploi de leurs épargnes en construisant pour eux des maisons qu'elle leur cède aux conditions les plus avantageuses, et cela en dehors des deux mille deux cents maisons qu'elle leur loue à prix réduit.

Il a suffi, pour en arriver là, de quelques bons conseils et du dévouement éclairé qu'ont apporté quelques employés supérieurs de la Compagnie et quelques chefs ouvriers, à la direction des premiers essais.

CASIMIR PÉRIER.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 31 octobre 1872.

Si les hommes de bien voulaient !

Ces paroles, par lesquelles M. le comte de Chambord a caractérisé notre situation politique, sont, selon nous, d'une vérité rigoureuse. Aujourd'hui, les hom-

mes de bien sont battus parce qu'ils n'ont pas su vouloir.

En février 1871, les majorités honnêtes ont résolu d'abord le scrutin. Et malgré les fautes des administrations gambettistes, elles en ont fait sortir une Assemblée conservatrice. Si leur ferme attitude s'était reproduite dans les scrutins qui ont suivi le 8 février, tous les corps électifs de France seraient conservateurs. Car, dans ces diverses élections, les abstentions du parti de l'ordre ont été si nombreuses qu'en les ajoutant à ses votes effectifs, on obtient partout la majorité. Or, nul doute que si toutes nos municipalités étaient bonnes, la France serait calme. Il est à remarquer que les désordres ne se produisent que dans les centres administrés par des radicaux. Depuis Paris jusqu'à Narbonne, quiconque crée des embarras à un préfet, insulte un pèlerin, attaque un soldat, se croit, à tort ou à raison, assuré de la sympathie de M. le maire.

Il faut donc reconnaître que nous assistons, depuis dix-huit mois, à une action reflexe du suffrage universel sur lui-même. Les radicaux, portés au pouvoir par une majorité artificielle, acquièrent aujourd'hui la majorité réelle, grâce au prestige qu'exerce le pouvoir sur les masses flottantes. Les rôles sont intervertis entre les hommes de bien et ceux qui ne le sont pas. Car le suffrage est par excellence l'arme politique des honnêtes gens. Quand un peuple veut déraciner un abus, s'il est bien intentionné, il va aux urnes; s'il est mal intentionné, il court aux armes. C'est juste l'inverse que nous voyons aujourd'hui, puisqu'il n'y a que les hommes de violence qui votent. Les autres, après avoir fait, au scrutin de février 1872, une première épreuve de leurs forces, ont gracieusement cédé la place à leurs ennemis, au moment où elle devenait bonne.

La vraie cause de ce contre-sens, c'est qu'il y a, parmi les conservateurs, plus de révolutionnaires qu'on ne pense. Si l'on considère le devoir et l'intérêt comme les seuls mobiles de la politique, l'appellerai révolutionnaires tous ceux qui, en politique, ne tiennent compte que de l'intérêt. Il sont nombreux, même dans les classes paisibles, ceux qui, ayant rompu une première fois avec le devoir par la révolte, évitent de le rencontrer de nouveau.

Or, tant que la société ne reposera que sur l'intérêt, le prolétariat aura sur nous d'immenses avantages. Tous les intérêts des pauvres sont des stimulants; tous ceux du riche sont des soporifiques. L'indigence, les privations, les convoitises ne permettent pas à l'ouvrier de s'endormir dans la lutte, ni de marchander ses armes. Si dure que soit la discipline électorale, elle l'est moins que la misère. Le bien-être, au contraire, amollit le riche au point de lui rendre le moindre effort insupportable. Pour un heureux, c'est une omission presque inévitable que d'oublier le jour et l'heure du scrutin. Multiplié par millions, cet oubli c'est l'abdication politique.

Telle est la loi sociale de l'intérêt, loi fatale qui pousse le malheureux à monter, l'heureux à descendre, avec autant

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 2 NOVEMBRE 1872

LE GOUFFRE

PAR ÉLIE BERTHET

DEUXIÈME PARTIE

VII.

Le baron de Pontalet

(Suite)
Philippe n'eut pas l'air d'avoir entendu cet avertissement. Toutefois il salua Pontalet et lui dit avec un sang-froid affecté : — Vous savez, monsieur le baron, que vous ne pouvez partir sans avoir donné une réponse précise à la lettre que j'ai eu l'honneur de vous envoyer. Cette réponse je viens la chercher moi-même et elle sera, je l'espère, conforme à mon désir, conforme à ce qu'exige notre dignité à tous deux. — Et moi, cher cousin de Montcel,

répliqua le baron très-haut et dans le but évident d'attirer l'attention de la galerie, je peux seulement vous répéter ce que j'ai chargé votre domestique de vous dire... Je suis obligé de partir à l'instant, en vue de graves intérêts auxquels vous n'êtes pas étranger, et, d'autre part, je suis souffrant, comme il est facile de le voir... Enfin continua-t-il avec un accent mielleux, mais toujours très-haut, je ne saurais, à aucun prix, accepter le duel que vous me proposez, et je ne consentirai jamais à me battre contre un parent que j'estime, que j'aime... et que je plains de toute mon âme.

Un cercle nombreux s'était formé autour des interlocuteurs. Philippe sentait très-bien pourquoi Pontalet semblait désirer un scandale public; mais il était trop exaspéré pour se contenir. — Trêve de sentiments hypocrites, monsieur ! s'écria-t-il en lâchant bride à sa colère; malgré cette parenté que vous alléguiez pour excuse à votre poltronnerie, votre conduite est infâme, peu m'importe qui le sache ! Vous affectez à mon égard de l'amitié, du dévouement, mais vous ne poursuivez qu'un but, la possession de cette fortune dont j'ai voulu faire la fortune des pauvres. Pour l'obtenir, vous ne reculez devant rien, pas même devant la nécessité de m'outrager, de me demander mon interdiction. Vous êtes venu ici incognito espionner mes actions et mes paroles; vous avez essayé de suborner mes serviteurs, de surprendre mes secrets; et maintenant

que vous avez ramassé tous les bruits absurdes, toutes les calomnies, toutes les opinions haineuses qui peuvent être favorables à vos mauvais desseins, vous vous croyez sûr du succès !... Mais les choses ne se passeront pas ainsi, monsieur le baron; vous ne quitterez pas Saint-Jean sans avoir donné la satisfaction que je réclame et à laquelle j'ai droit. Philippe parlait d'une voix retentissante. Thibaut le tira timidement par ses vêtements. — De grâce, monsieur, lui dit-il, parlez plus bas; ce sont là des affaires de famille et il n'est pas bon de les divulguer... Philippe se dégagea par un mouvement brusque. — Laissez-moi, répliqua-t-il. Puis, s'adressant de nouveau à M. de Pontalet qui levait les yeux au ciel, il ajouta : — Eh bien, monsieur, me comprenez-vous enfin, et faut-il encore vous traiter de lâche ? — Vos injures ne sauraient m'émouvoir, mon pauvre Montcel, répliqua le baron sans montrer de colère, et elles ne font qu'augmenter ma pitié pour vous. — Votre pitié est une insulte... Quand à moi, vous m'inspirez seulement du mépris et de la haine. Le baron se tourna vers les spectateurs. — Je prends à témoin toutes les per-

sonnes présentes, reprit-il avec son accent hypocrite, des violences inqualifiables dont je suis l'objet, violences que je n'ai méritées ni par mes actions ni par mes paroles... Mais on comprendra pour quel motif j'éprouve tant de longanimité envers mon malheureux parent ! Cette allusion à la démence supposée de Philippe était fort claire et l'on ne pouvait s'y méprendre. Montcel, poussé au paroxysme de la fureur, voulut frapper le baron au visage. Pontalet était sur ses gardes et, malgré ses contusions, il évita l'attaque en se jetant lestement de côté. En revanche, Delrieux, qui écoutait d'un air impatient, fut atteint par le coup destiné au baron, et son chapeau fut lancé à quelques pas. Il y eut un moment de stupeur; Philippe lui-même paraissait consterné. Enfin il courut ramasser le chapeau et le présenta à l'architecte avec politesse. — Excusez-moi, monsieur, lui dit-il; je suis confus... Vous le savez, ce n'était pas à vous que j'en avais, et je déplore sincèrement ma gaucherie.

Delrieux éprouvait cette colère froide concentrée des hommes bilieux. Son visage avait pris des teintes verdâtres, ses yeux s'étaient injectés de sang. — Et qui me prouve, monsieur de Montcel, dit-il en serrant les dents, que cet outrage est involontaire ? J'aurais certaines raisons de penser... Mais, volontaire ou non, il est réel, et un homme d'honneur ne saurait le supporter

en aucun cas. Une seule réparation est possible et c'est celle-là que j'exige.

Philippe se souvenait de la promesse solennelle que lui avait arrachée Cécile Morandier au sujet de Delrieux, et il ne voulait pas manquer à la parole donnée. Aussi résolut-il de faire tous ses efforts pour échapper aux conséquences de son étourderie. Autant il s'était montré agressif envers le baron de Pontalet, autant il se montra courtois envers l'architecte. — Encore une fois, reprit-il, je suis désolé de ce qui vient d'arriver... Ne croyez pas, monsieur, que je redoute un duel; j'en ai eu beaucoup dans le cours de ma vie, et M. de Pontalet, qui a si grand peur de se mesurer avec moi, vous dira combien je suis habile à toute espèce d'armes; mais je serais désespéré que pour une méprise. — Méprise ou non; vous m'avez frappé, monsieur de Montcel, et je ne puis admettre aucune excuse. — Monsieur je vous jure... — Fier avec les humbles et humble avec les superbes ! murmura le baron avec ironie.

Peut-être Philippe entendit-il cette observation malsonnante; mais il n'en tint aucun compte. Il allait, sans doute encore essayer d'apaiser Delrieux, quand le conducteur de la diligence, que ces retards impatientaient, s'écria brusquement : — Ah ! ça, je n'ai rien à voir là-dedans, moi ! Il faut que le service se fasse...